

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 13 juin 2015

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'an deux mil quinze et le treize du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E.

Absent représenté : VAN DEN BERG H. représentée par HEUX Christian

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : renégociation des taux d'intérêts des emprunts de la commune

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a contacté le Crédit Agricole afin de procéder aux réaménagements des différents prêts de la commune. Elle récapitule les différents emprunts avec les données actuelles suivies des propositions de réaménagement :

1- Prêt N° 00000112144 (commune) :

► Données actuelles (après paiement de l'échéance du 30/09/2016)

Montant emprunté	205 150,00 €
Capital restant dû	167 002,14 €
Durée de l'emprunt	300 mois (25 ans)
Durée résiduelle	204 mois (17 ans)
Périodicité	Annuelle, échéance constante
Taux fixe (actuel)	5,71 %
Montant de l'échéance	15 608,68 €

► Proposition de réaménagement (après paiement de l'échéance du 30/09/2016)

Montant emprunté	205 150,00 €
Capital restant dû	167 002,14 €
Durée de l'emprunt	300 mois (25 ans)
Durée résiduelle	204 mois (17 ans)
Périodicité	Annuelle, échéance constante
Taux réaménagé	4,47 %
Frais de dossier	300 €
Montant de l'échéance (estimation)	14 232,37 €

Economie réalisée : 1 376,31 €

2- Prêt N° 00000112154 (assainissement) :

► **Données actuelles (après paiement de l'échéance du 30/10/2016)**

Montant emprunté	65 950,00 €
Capital restant dû	53 686,59 €
Durée de l'emprunt	300 mois (25 ans)
Durée résiduelle	204 mois (17 ans)
Périodicité	Annuelle, échéance constante
Taux fixe (actuel)	5,71 %
Montant de l'échéance	5 017,75 €

► **Proposition de réaménagement (après paiement de l'échéance du 30/10/2016)**

Montant emprunté	65 950,00 €
Capital restant dû	53 686,59 €
Durée de l'emprunt	300 mois (25 ans)
Durée résiduelle	204 mois (17 ans)
Périodicité	Annuelle, échéance constante
Taux réaménagé	4,47 %
Frais de dossier	150 €
Montant de l'échéance (estimation)	4 575,31 €

Economie réalisée : 442,44 €

3- Prêt N° 00000166290 (commune) :

► **Données actuelles (après paiement de l'échéance du 01/06/2016)**

Montant emprunté	50 000,00 €
Capital restant dû	37 586,05 €
Durée de l'emprunt	240 mois (20 ans)
Durée résiduelle	156 mois (13 ans)
Périodicité	Annuelle, échéance constante
Taux fixe (actuel)	4,89 %
Montant de l'échéance	3 974,79 €

► **Proposition de réaménagement (après paiement de l'échéance du 01/06/2016)**

Montant emprunté	50 000,00 €
Capital restant dû	37 586,05 €
Durée de l'emprunt	240 mois (20 ans)
Durée résiduelle	156 mois (13 ans)
Périodicité	Annuelle, échéance constante
Taux réaménagé	4,04 %
Frais de dossier	150 €
Montant de l'échéance (estimation)	3 773,36

Economie réalisée : 201,43€

4- Prêt N° 00000166291 (commune) :

► Données actuelles (après paiement de l'échéance du 01/06/2016)

Montant emprunté	35 000,00 €
Capital restant dû	26 310,18 €
Durée de l'emprunt	240 mois (20 ans)
Durée résiduelle	156 mois (13 ans)
Périodicité	Annuelle, échéance constante
Taux fixe (actuel)	4,89 %
Montant de l'échéance	2 782,36 €

► Proposition de réaménagement (après paiement de l'échéance du 01/06/2016)

Montant emprunté	35 000,00 €
Capital restant dû	26 310,18 €
Durée de l'emprunt	240 mois (20 ans)
Durée résiduelle	156 mois (13 ans)
Périodicité	Annuelle, échéance constante
Taux réaménagé	4,09 %
Frais de dossier	150 €
Montant de l'échéance (estimation)	2 641,34 €

Economie réalisée : 141,02 €

Suite à ces renégociations, l'économie totale pour une année s'élève à la somme de 2 161,20 €. Elle précise que les montants par échéance ne sont donnés qu'à titre indicatif et qu'un avenant sera adressé pour acceptation et signature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- approuve le réaménagement des différents prêts de la commune tels que présentés ci-dessus.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature des avenants aux contrats de prêts.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 13 juin 2015



L'an deux mil quinze et le treize du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E.

Absent représenté : VAN DEN BERG H. représentée par HEUX Christian

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : liste des membres des sections de la commune 2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, comme chaque année, de déterminer le mode de partage de l'affouage dans les sections (soit par feu, soit par tête, soit mixte) et de dresser la liste des membres de chaque section.

Conformément à la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes, il informe l'assemblée que l'article 2411-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

- la notion de membre d'une section se substitue à celle d'ayants droit.
- Sont considérés comme membres d'une section les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section. Il faut entendre par domicile réel et fixe la résidence principale par opposition à la notion de résidence secondaire.
- Toutes les personnes composant une même famille peuvent être considérées comme membres de la section sous réserve qu'elles aient leur résidence principale sur le territoire de la section mais aussi qu'elles disposent de la capacité juridique.

Compte tenu de ces éléments et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide que, conformément à l'article L 145-2 du code forestier, article remplacé par l'article L 243-2 à compter du 1^{er} juillet 2012, le partage de l'affouage, qu'il s'agisse de bois de chauffage ou de bois de construction, se fera par feu (article L 145-2 de l'ancien code forestier).

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal dresse comme suit la liste des membres des différentes sections de la commune :

Section BUISSON/FAUXPLANTA

CHEVARIN Jeanne
CHEVARIN Robert
CHEVARIN Nathalie
CHEVARIN Raphaël
GENESTIER Yvette
PAREYRE Marie-José
MEUNIER Jean-Philippe
MATUSSIÈRE Nicolas
MATUSSIÈRE Aline
TOURBET Cyril
TOURBET Sandrine

Section du CLUEL

BOURG Gérard
BOURG Madeleine
BOURG Jean
BOURG Michelle
BRAVARD Michelle
FOUGÈRE Jeanne
FARON Thomas
FARON Marion
DUTOUR Jean
DUTOUR Paulette
DUTOUR Christian

Section de CHABREYRAS

ECHALIER Lucien
ECHALIER Odette
ECHALIER Jean-Pierre
ECHALIER Laurence
HERITIER Annie
PONTHENIER Jean-Pierre
PONTHENIER Ludovic
VAN DEN BERG Wilhelmus
VAN DEN BERG Hélène
PONTHENIER Nicolas
KINSINGER Laetitia
FOIDART Isabelle

Section de COUPAT

PARROT Marinette
RECOQUE Jean
RECOQUE Paulette
RECOQUE Patrick
RECOQUE Philippe
SCANZIO Céline

Section de DEUX-FRERES

BARRIERE Raymond
BARRIERE Christiane
BARRIERE Carine
FAURE François
FAURE Marie-Paule
FAURE Pierre
FAURE Marcelle
HIBERTY Didier
PINTO Joëlle
PINTO Mathias
PINTO Maria
PORADOWSKI Suzanne
NOEL André
NOEL Chantal
CHARETTE Nadine
CHARETTE Serge
VEYRIERES Jean-Claude
BAUD Frédéric
MICHON Ghislaine
DEIJN Marco
DEIJN Mélanie

Section de FIOSSON

TONNELIER Jean-Claude
TONNELIER Martine
VIVAT Françoise
VIVAT Laurent
RECOQUE Jean-Pierre
RECOQUE Catherine

Section de LABAT

DUTOUR Michelle
HEUX Patrick
FOIDART Claire
BESSON Claude
HEUX Joëlle
HEUX Christian
QUIQUANDON Pascal

Section de PAREL-FIOSSON

CHALIMBAUD Jean
CHALIMBAUD Pascale
BOYENVAL Marian
BOYENVAL Nelly
RENAUDIAS Guy
RENAUDIAS Yvette
COUDERT Maurice
COUDERT Yvette
TONNELIER Jean-Claude
TONNELIER Martine
VIVAT Françoise
VIVAT Laurent
CORSINI Mireille
VIVAT Daniel
VIVAT Valérie
RECOQUE Jean-Pierre
RECOQUE Catherine

Section de PAREL

CHALIMBAUD Jean
CHALIMBAUD Pascale
BOYENVAL Marian
BOYENVAL Nelly
RENAUDIAS Guy
RENAUDIAS Yvette
COUDERT Maurice
COUDERT Yvette
CORSINI Mireille
VIVAT Daniel
VIVAT Valérie

Section de CHER

DARPOUX Pierre
DARPOUX Solange
RAVAUD Jean
RAVAUD Christine
FAYOLLE Paul

Section du MAS

BULTMANN Jean
DUTOUR Marcel
DUTOUR Isabelle
DUTOUR Vivien
DUTOUR Roger
DUTOUR Georgette
LENTINI Alain
LENTINI Annie
ROUX Marthe
ROUX Denis
GROS Alain

Section de La FAYE

BOYER Gilles

MENUT Roger, Michel

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Michelle DUTOUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 13 juin 2015



L'an deux mil quinze et le treize du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E.

Absent représenté : VAN DEN BERG H. représentée par HEUX Christian

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : REPARTITION DES PRELEVEMENTS ET DES VERSEMENTS DU FPIC

Madame le Maire présente à l'Assemblée le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales et les différentes modalités de répartition des prélèvements et des versements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, choisit le système de répartition libre tant pour les prélèvements que pour les versements. La Communauté de communes versera l'intégralité des sommes dues au titre du FPIC pour la commune de Echandelys, soit 790 € pour l'année 2015 et percevra l'intégralité des sommes versées au titre du FPIC pour la commune de Echandelys soit 5 206 € pour l'année 2015, ce qui représente un solde positif de 4 416 € intégralement versé à la Communauté de communes pour l'année 2015.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 13 juin 2015



L'an deux mil quinze et le treize du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le cinq juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., LEJEUNE D., SPADACCINI C., RECOQUE P., DUTOUR V., BERRARD E.

Absents représentés : VAN DEN BERG H. Représentée par HEUX Christian

Absent : néant

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : PROJET DE TRAVAUX AU RELAIS DE LA FONTAINE – MAÎTRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation du Relais de la Fontaine. Elle présente les différentes options envisagées :

- création d'un nouvel appartement avec entrée indépendante ou agrandissement de l'actuel en duplex,
- transformation de l'appartement existant en chambres d'hôtel,
- déplacement de la cuisine,
- agrandissement de la salle de restaurant,
- rénovation du bar,
- isolation du bâtiment

Elle informe qu'elle a pris contact avec les services du Parc Livradois Forez, de la Communauté de communes, du Conseil général, de l'Adhume et de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ambert afin que des pré-études soient menées ainsi qu'une estimation du coût de ces travaux et des subventions auxquelles la commune peut prétendre. Elle présente les résultats et demande à l'Assemblée de définir un ordre de priorité.

Ouïe cet exposé, après avoir pris connaissance des estimations de chaque option et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'entreprendre les travaux suivants dans le bâtiment du Relais de la Fontaine : appartement (le choix entre l'agrandissement de l'actuel en duplex ou la création d'un nouvel appartement dans les combles se fera lorsqu'il sera en possession des coûts), agrandissement de la salle de restaurant et isolation du bâtiment.

- Demande à Madame le Maire de lancer la consultation pour désigner un Maître d'œuvre.
- Demande à Madame le Maire de solliciter les différentes subventions auxquelles la commune peut prétendre.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tous les documents afférents à ce projet.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Michelle DUTOUR**